

L'ambroisie

AU PRINTEMPS



EN ETE



EN AUTOMNE



EN HIVER



Juillet à septembre :
pollen provoquant des
réactions allergiques :
rhinite, conjonctivite,
trachéite, asthme

Feuilles minces, découpées
Vert uniforme sur les 2 faces
Pas d'odeur

Graines pouvant rester
viables jusqu'à 40 ans dans
le sol
2500 graines / plant



Ensemble,
luttons contre
l'ambroisie !



Les acteurs de la lutte contre l'ambroisie

L'ARS - Agence Régionale de Santé

Nous pilotons les actions régionales en matière de santé. Nous contribuons au financement des mesures de pollen, des études d'impact sur la santé humaine, de la prévision du risque allergique, ...

L'ARS - Agence Régionale de Santé

Le citoyen

J'observe l'ambroisie, je signale sa présence en mairie et je l'arrache avant sa floraison.

Le citoyen

La Chambre d'Agriculture

Nous apportons des conseils et des préconisations d'interventions aux agriculteurs et soutenons les collectivités dans leurs démarches de lutte contre l'ambroisie.

La Chambre d'Agriculture

Les agriculteurs

Nous veillons à limiter la présence d'ambroisie. Nous la détruisons quand elle est présente.

Les agriculteurs

Les entrepreneurs de travaux agricoles

Nous réalisons les travaux de récolte dans les champs pour les agriculteurs et nous veillons lors des chantiers à ne pas disséminer les graines d'ambroisie.

Les entrepreneurs de travaux agricoles

Le Département

Nous entretenons les accotements des routes départementales infestées par l'ambroisie et prenons en compte cette problématique dans nos travaux d'investissement (routes, construction de bâtiments, ...).

Le Département

Le Préfet

Représentant de l'Etat, je détermine les mesures à mettre en œuvre et leurs modalités d'application, par arrêté préfectoral, et j'appuie les Maires dans leurs actions.

Le Préfet

Le Maire

Je mets en œuvre des mesures de prévention et de gestion sur les zones qui relèvent de ma compétence, en accord avec la réglementation.

Le Maire

Le référent communal ambroisie

Désigné par le Maire, je surveille les zones infestées, je suis informé des signalements et j'invite les personnes concernées à agir.

Le référent communal ambroisie

Unissons nos efforts dans la lutte contre l'ambroisie !



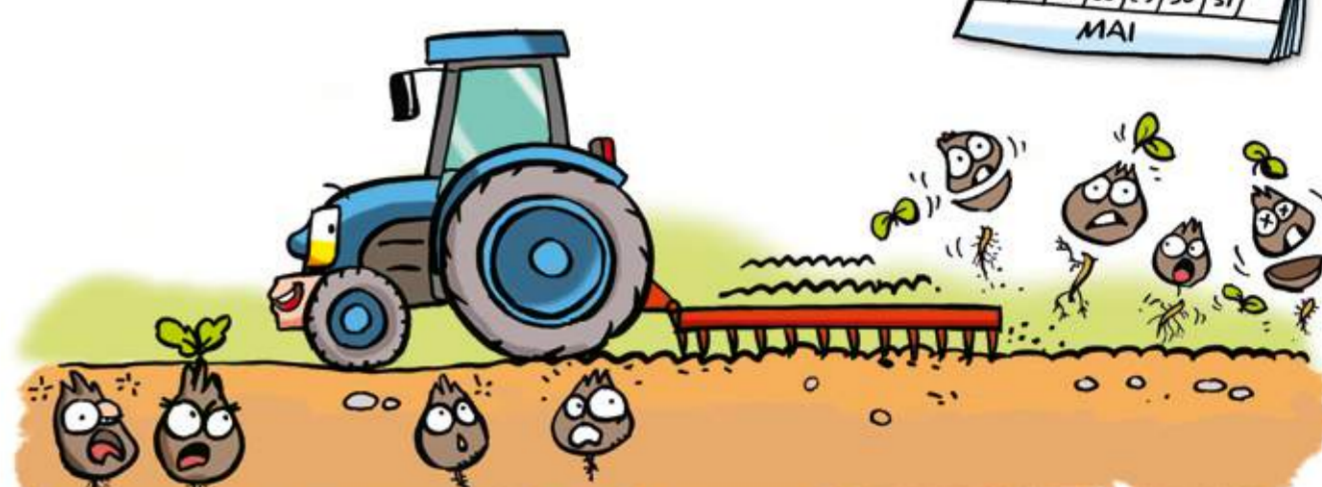
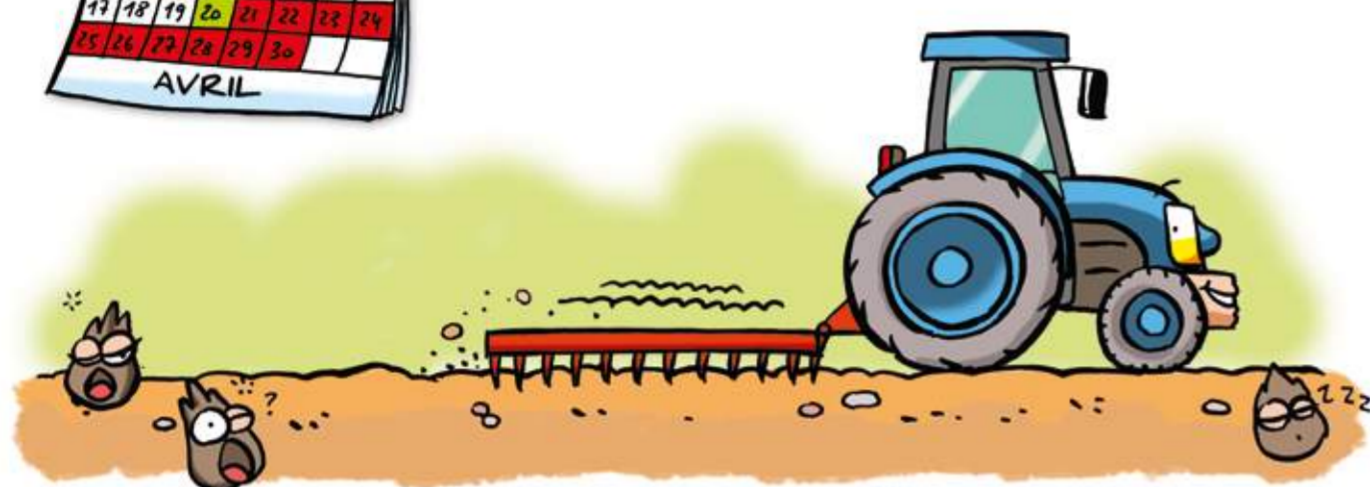
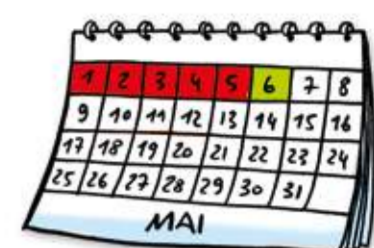
Que font les agriculteurs pour lutter contre l'ambrosie ?

AU PRINTEMPS

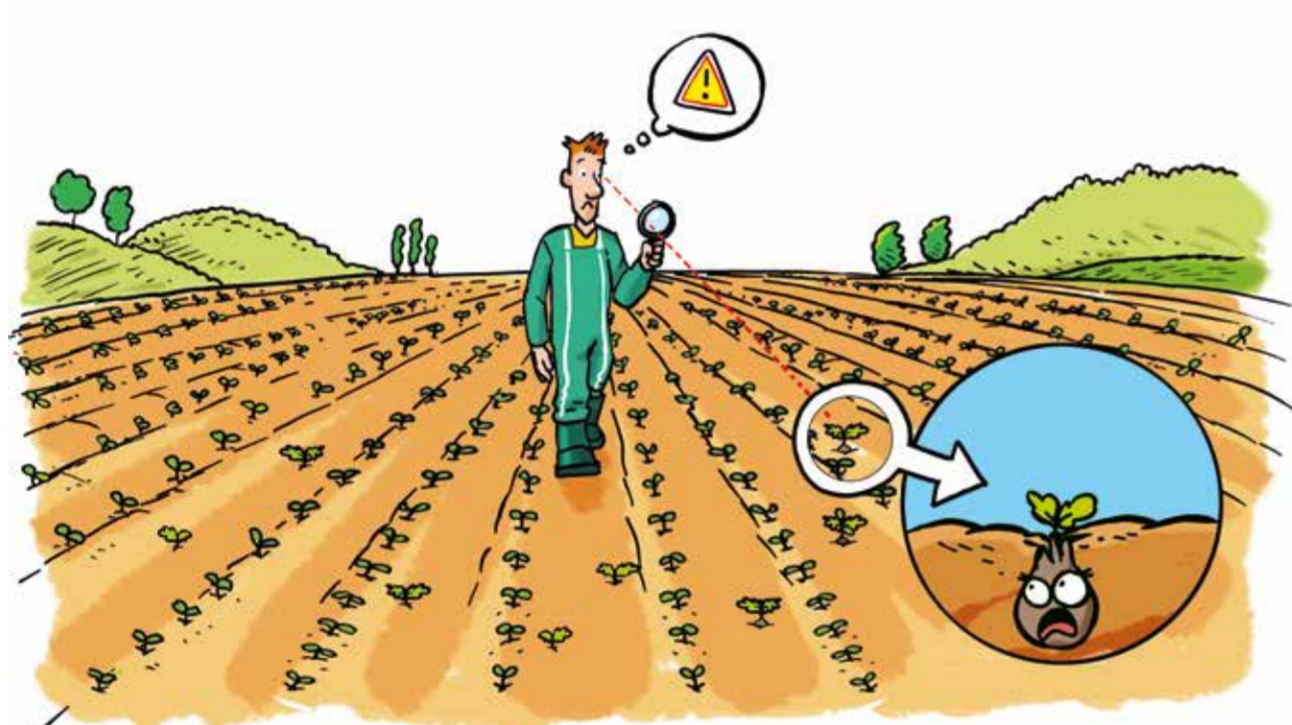
L'ambrosie présente une levée échelonnée de mars à mai. Si les conditions météo sont favorables, elle lèvera dès le début du printemps. Sa présence peut fortement concurrencer la culture et réduire les rendements.



Le faux-semis à 15 jours d'intervalle !



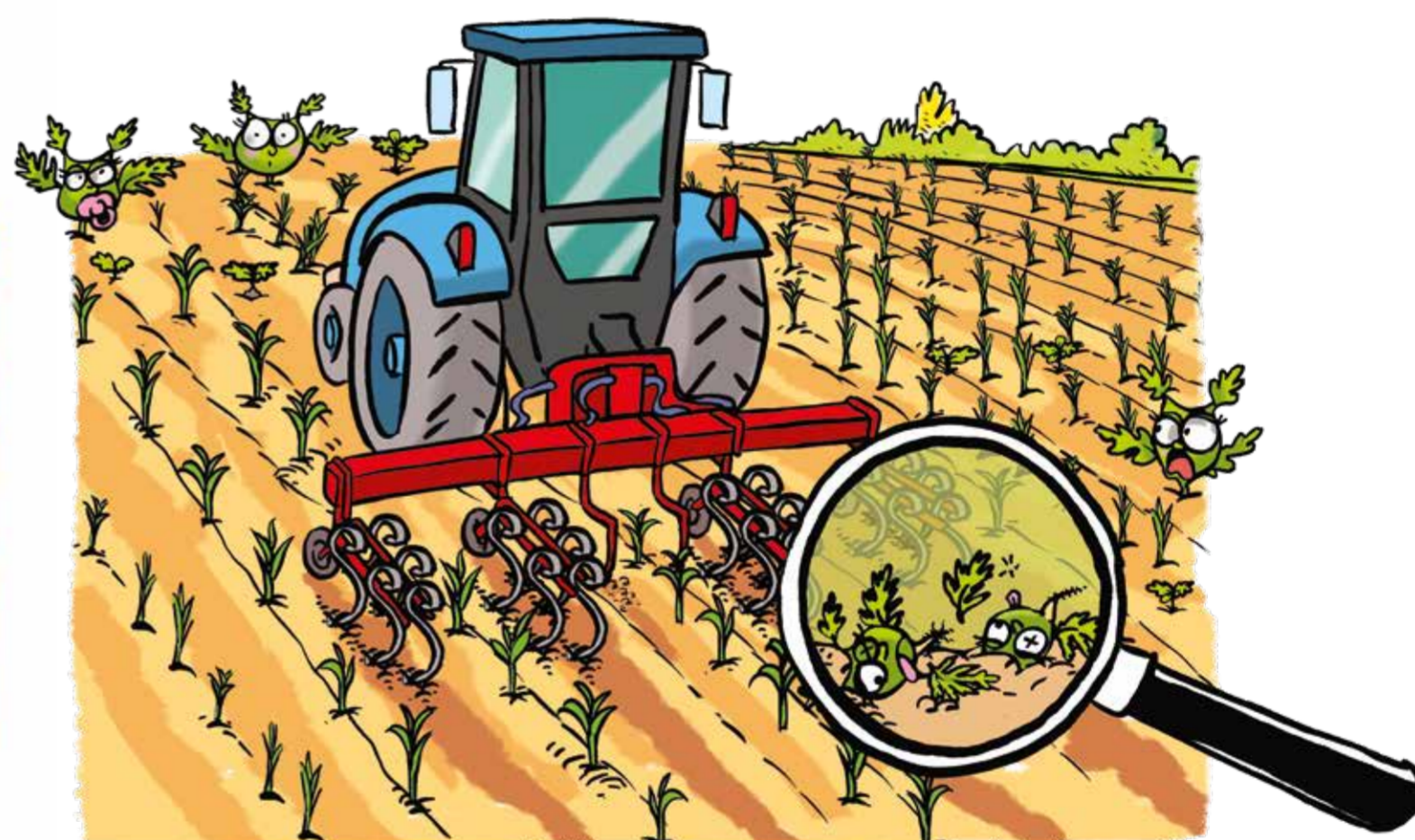
Le premier passage du tracteur fait germer les graines de mauvaises herbes dont l'ambrosie. Le second passage détruit les plantules levées avant l'implantation de la culture.



L'observation régulière

L'agriculteur se rend régulièrement sur ses parcelles afin d'observer le développement des mauvaises herbes.

Le désherbage mécanique et/ou chimique



La destruction mécanique de l'ambrosie se fait grâce au passage d'outils (herse ou bineuse) dans la culture. La destruction chimique se fait par pulvérisation de désherbants sur la culture.



Ensemble,
luttons contre
l'ambrosie !

AU PRINTEMPS



Les agriculteurs rencontrent des difficultés à lutter efficacement contre l'ambrosie :

- S'il fait froid ou s'il pleut, l'agriculteur ne peut pas désherber sa parcelle et doit attendre pour détruire l'ambrosie
- Si le printemps est chaud, l'ambrosie se développe si vite que l'agriculteur a peu de temps pour agir
- Si la culture est bien développée, elle empêche le désherbant d'atteindre l'ambrosie.



À la même période, je réalise aussi d'autres tâches :

- Finir de labourer mes parcelles avant l'implantation des cultures
- Semer de nouvelles cultures
- Observer et intervenir sur mes cultures quand cela s'avère nécessaire (apporter de l'engrais, ...)
 - Récolter les foins
 - ...



En tant qu'habitant, vous pouvez aussi agir :

- en arrachant les pieds d'ambrosie avant la floraison (pensez à porter des gants),
- en informant le référent communal.



Ensemble,
luttons contre
l'ambrosie !

Que font les agriculteurs pour lutter contre l'ambroisie ?

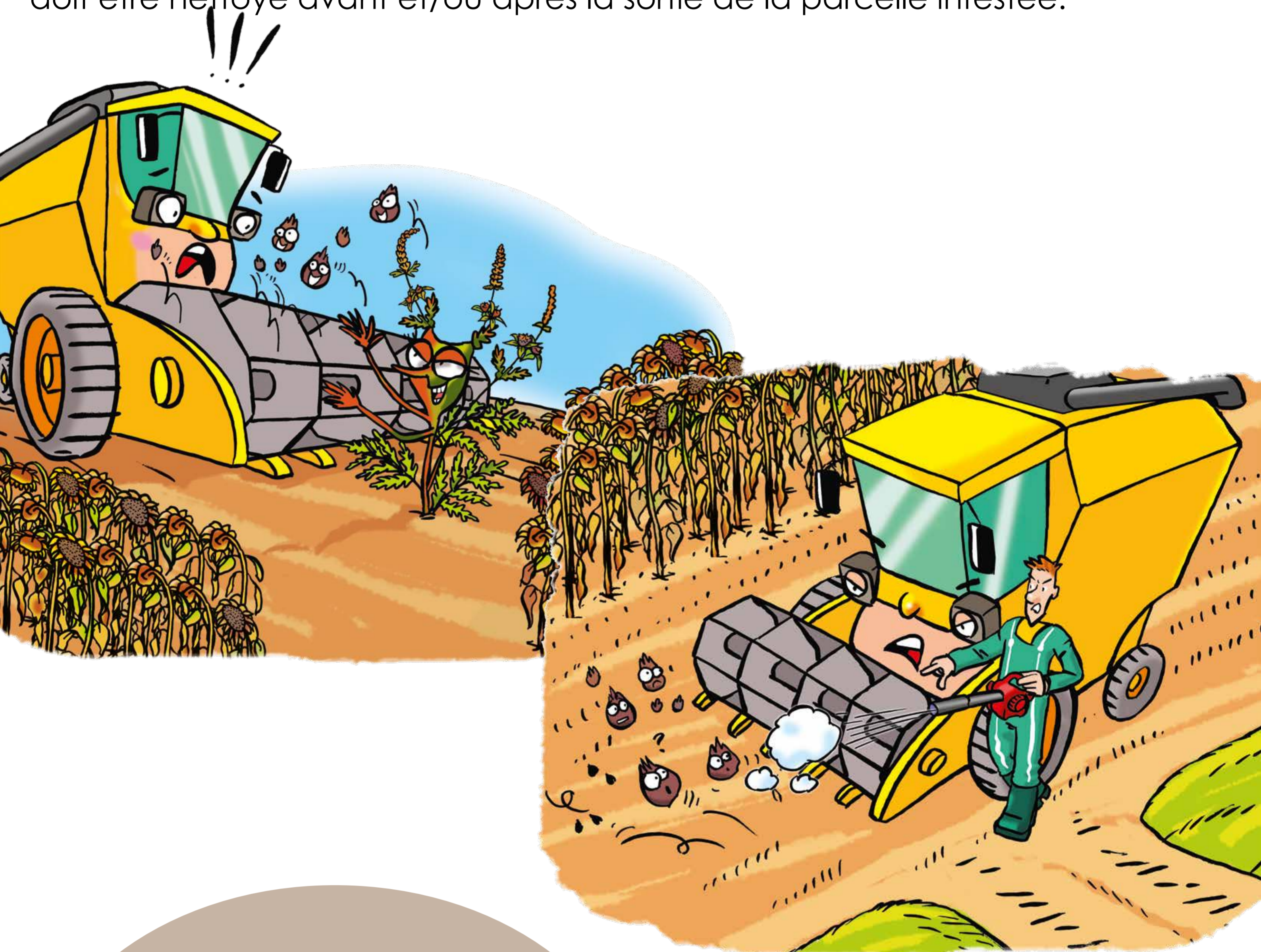
EN AUTOMNE



La pollinisation est finie : les graines sont en cours de maturation. Le risque de dissémination de l'ambroisie est élevé : un plant d'ambroisie peut produire plus de 2500 graines. Leur dissémination est principalement due aux activités humaines. Des mesures de précaution sont indispensables.

Eviter la dissémination des graines d'une parcelle à une autre

Les récoltes d'automne sont propices à la dissémination des graines d'ambroisie. Afin d'éviter la contamination des autres parcelles, le matériel doit être nettoyé avant et/ou après la sortie de la parcelle infestée.



À la même période je dois aussi :

- Semer les cultures d'automne
- Récolter mes fruits et mes cultures (soja, tournesol, maïs) ...

Les entreprises de travaux agricoles agissent aussi :

- en nettoyant leur moissonneuse-batteuse,
- en différenciant les zones indemnes des zones infestées d'ambrosies.



Ensemble,
luttons contre
l'ambroisie !

Que font les agriculteurs pour lutter contre l'ambroisie ?

EN HIVER

Présentes dans le sol, les graines d'ambroisie sont résistantes au froid : elles entrent en dormance et germeront au printemps.



En hiver, j'élabore une stratégie de lutte contre l'ambroisie :

- J'évalue l'efficacité de mes dernières interventions et je réalise un bilan de ma campagne
- Je réfléchis à ma rotation culturale et j'évite les cultures sensibles sur des parcelles déjà fortement infestées.

La Chambre d'Agriculture avec les agriculteurs :

- Établit des protocoles d'essais et d'observation pour l'année à venir
- Met en place un réseau d'observation sur des parcelles agricoles qui seront observées au printemps et en été
- Diffuse les bonnes pratiques
- Rédige une newsletter destinées à l'ensemble des agriculteurs du Département.

En parallèle, avec les communes et intercommunalités, la Chambre d'agriculture :

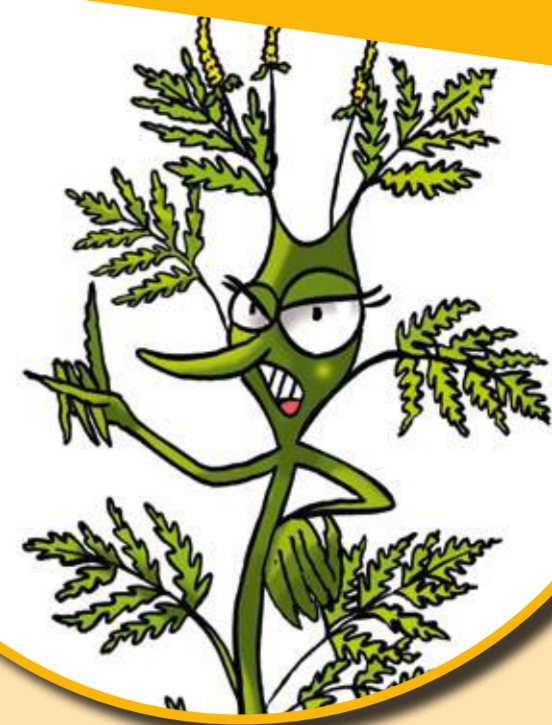
- Conseille les intercommunalités sur les plans d'actions à mettre en œuvre
- Dresse un bilan des actions réalisées
- Assure le rôle de médiatrice lorsqu'elle est sollicitée.



Ensemble,
luttons contre
l'ambroisie !

Que font les agriculteurs pour lutter contre l'ambroisie ?

EN ÉTÉ



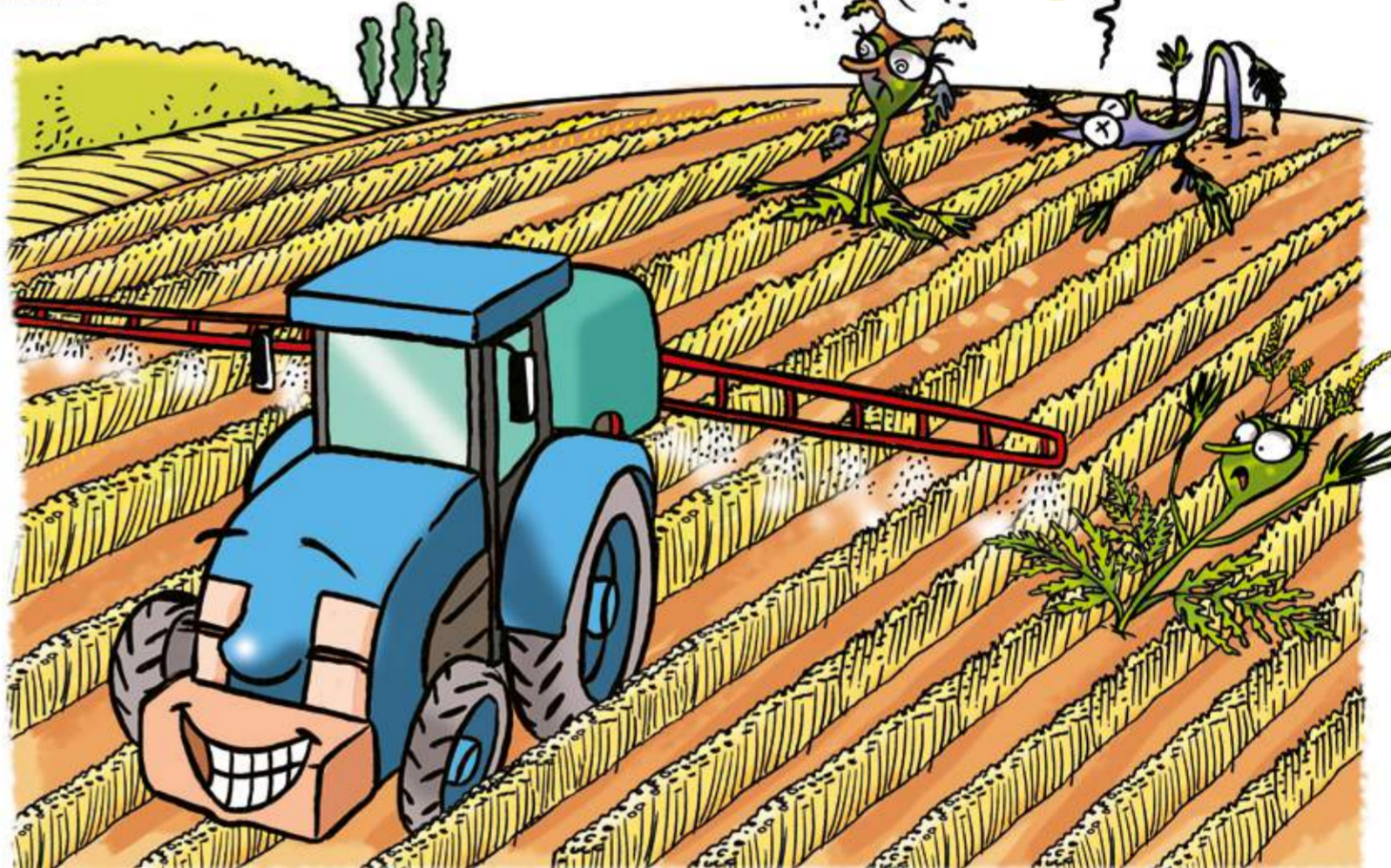
La floraison de l'ambroisie a lieu en juillet et en août. La pollinisation s'étale surtout entre août et septembre. C'est à cette période que le pollen allergisant est libéré. La réglementation impose l'entretien des espaces contaminés par l'ambroisie et sa destruction avant pollinisation au plus tard le 1^{er} août.

Destruction après la culture... ... mécanique ...



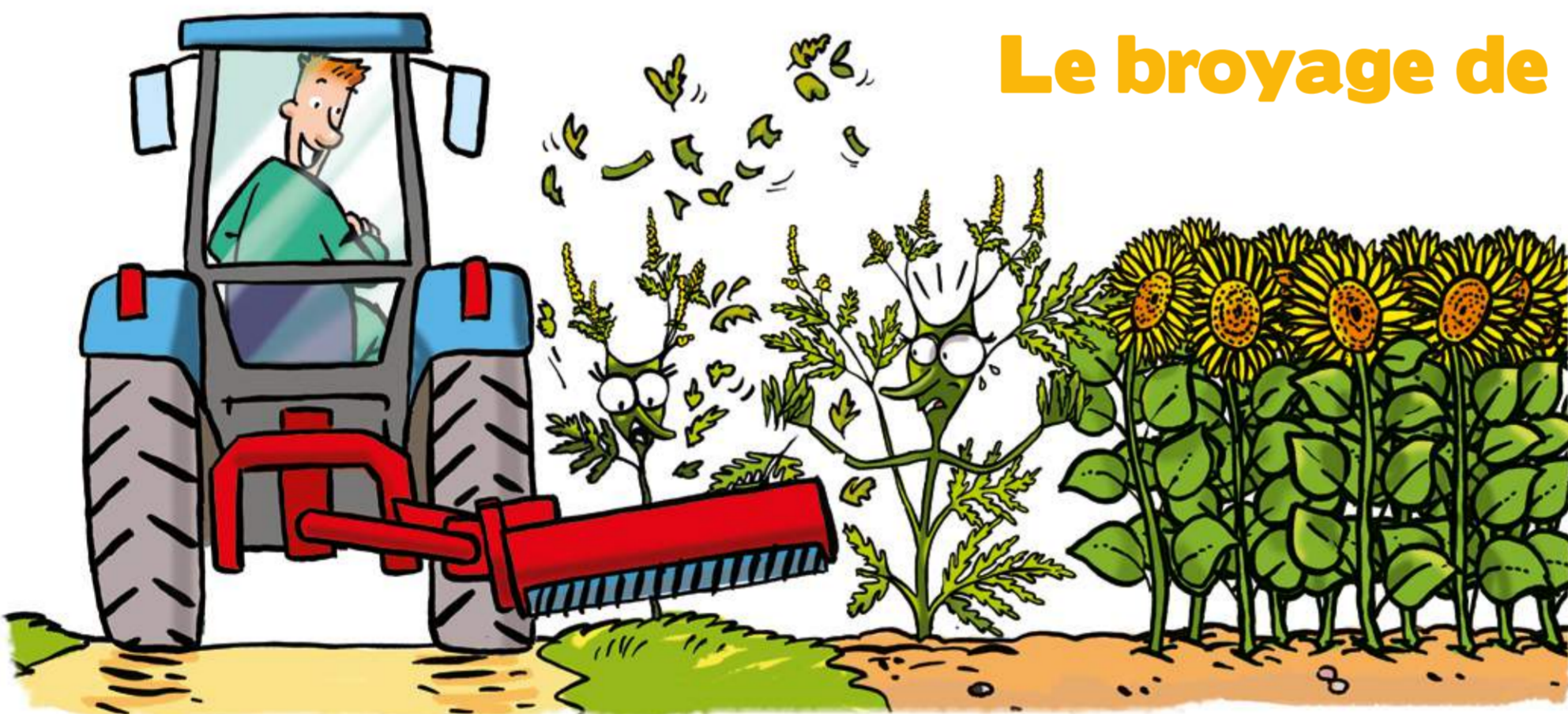
Suite à la moisson des céréales, l'ambroisie peut se développer rapidement. L'agriculteur va intervenir mécaniquement (déchaumage) sur les parcelles récemment récoltées.

... et / ou chimique



Dès lors que le sol est trop dur ou que des vivaces sont présentes, l'utilisation d'herbicide sera privilégiée.

Le broyage de bord de champs



L'agriculteur broie ses bords de champs, s'il y a beaucoup d'ambrosies, pour empêcher la pollinisation et l'infestation du reste de la parcelle.



Ensemble,
luttons contre
l'ambroisie !

EN ÉTÉ

Les agriculteurs rencontrent des difficultés à lutter efficacement contre l'ambroisie :

- ce sont des périodes de surcharge de travail (récolte irrigation, traitement, foin),
- si le sol est trop dur ou trop humide, les outils ne permettent pas de détruire l'ambroisie correctement,
- s'il fait trop chaud ou s'il y a trop de vent, l'agriculteur ne peut pas effectuer un désherbage chimique.



À la même période, je dois aussi :

- Ramasser la paille
 - Irriguer
 - Moissonner
- Récolter mes cultures (blé, colza) et mes fruits ...



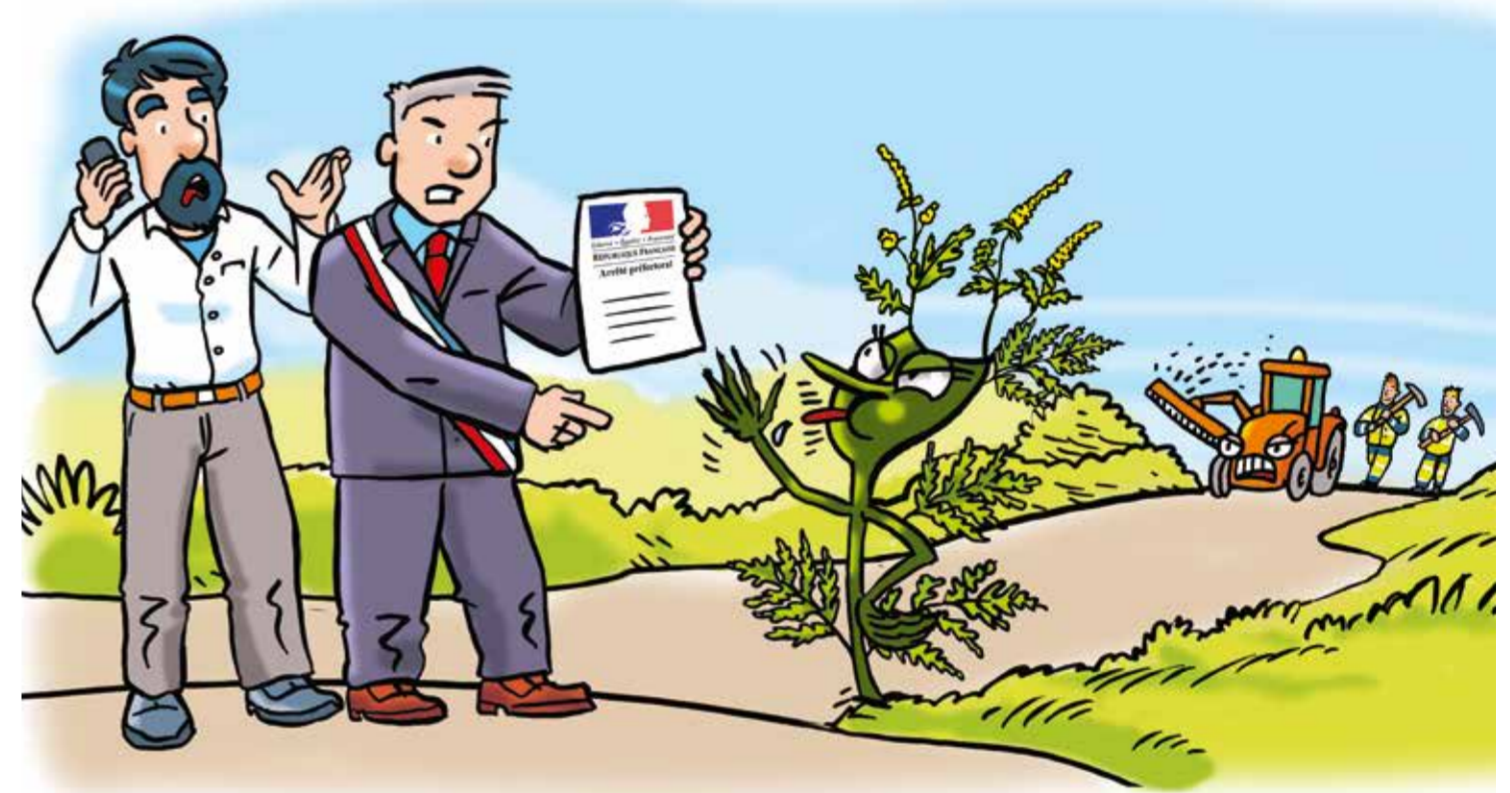
Le Département agit :



- fauchage à la période optimale, (ambroisie avant pollinisation)
- deuxième passage sur certains secteurs.

Sa contrainte majeure est d'intervenir sur une courte période sur l'ensemble des routes départementales du territoire.

Le Maire et le référent ambroisie agissent aussi :



- tournées communales en début d'été afin de faire un bilan du développement de l'ambroisie (dans les parcelles agricoles, sur les zones de chantier, près des maisons, le long des routes...)
- traitement des signalements et plaintes sur leur commune. Ces signalements se font sur la plateforme <http://www.signalement-ambroisie.fr>
- sensibilisation des citoyens à la gestion de l'ambroisie
- veille à la bonne réalisation des interventions.



Ensemble, luttons contre l'ambroisie !

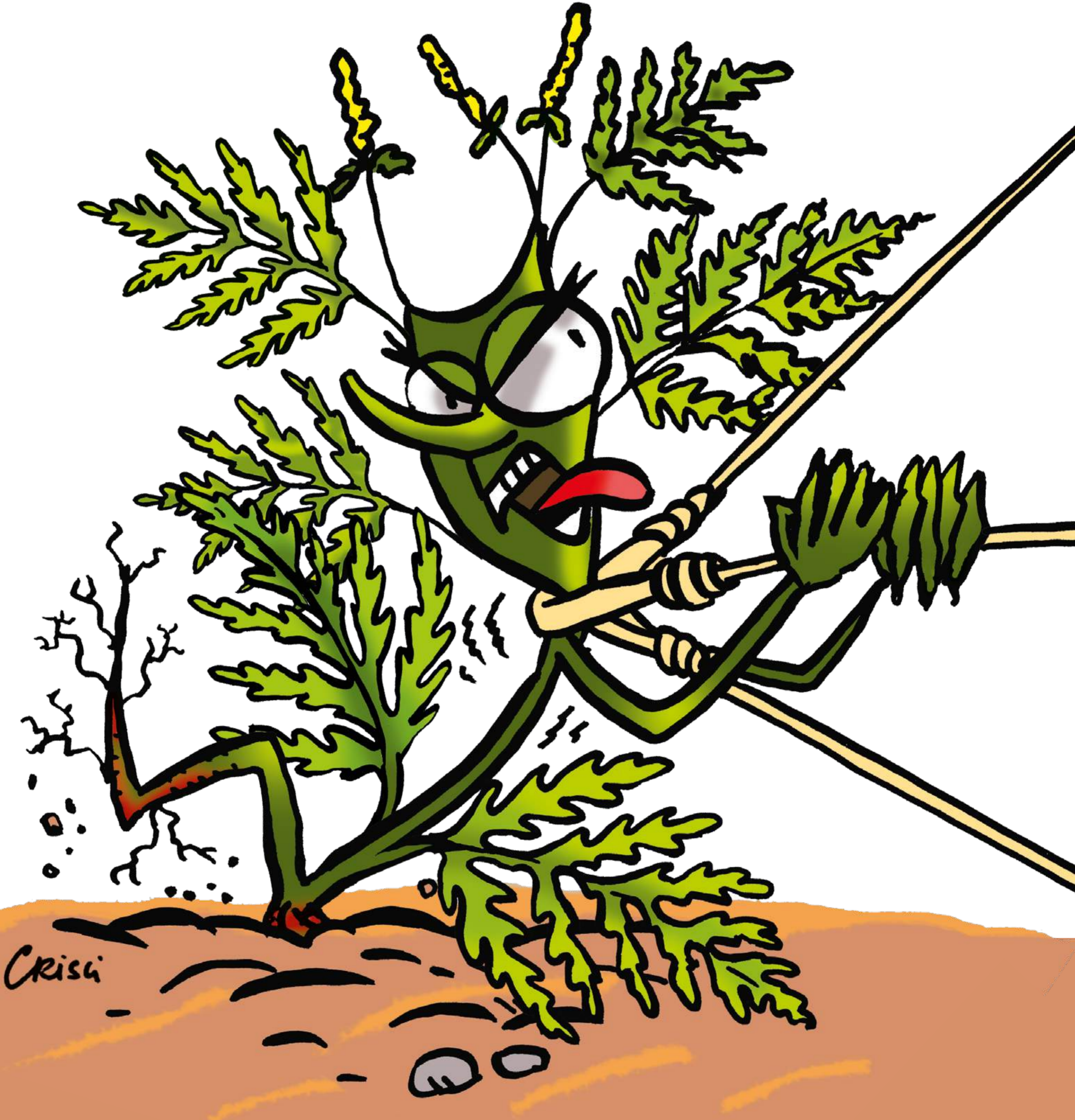
Que font les
agriculteurs pour lutter
contre l'ambroisie ?

Pour tout savoir
suivez-nous !!



Merci de votre
visite

Ensemble, luttons
contre l'ambroisie !



Illustrations : Georges Crisci - Réalisation : CDA38 - 2018